

## Règlement d'ordre intérieur

Le personnel de l'école Chazal remercie les parents pour la confiance qu'ils lui accordent dans l'éducation et la rééducation de leur enfant, missions pour lesquelles leur collaboration est indispensable.

L'inscription de l'élève dans l'établissement implique l'acceptation intégrale du présent règlement, visant l'organisation optimale de l'école.

### A. PRESENCE A L'ECOLE

1. L'élève est tenu d'arriver à l'heure : les cours ont lieu de 8h 25 à 12h 05 et de 13h 30 à 15h 10. Tout retard doit être justifié par écrit.  
Aucun élève ne peut se présenter à l'école avant 7h 30.
2. L'élève est tenu d'être régulièrement présent. Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone. (02/705. 76. 40.)
3. Toute absence doit être justifiée par un motif écrit qui devra être remis à l'enseignant au plus tard le jour du retour à l'école.  
Toute absence de plus de 3 jours nécessite un certificat médical obligatoirement
4. L'élève ne peut quitter l'établissement durant le temps scolaire sans autorisation ; l'école décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle. L'élève qui la transgressera sera sanctionné.
5. Un élève qui ne fréquente pas la garderie payante du matin ne peut entrer dans l'école avant 8h 10. De même, un élève qui quitte l'école à 12h 05 ne peut y revenir avant 13h 15.
6. Pour des raisons de sécurité, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans le domaine scolaire avec leur véhicule.
7. Les parents qui viennent conduire ou rechercher leur enfant sont priés de ne pas franchir les barrières de l'école. Les élèves qui quittent l'école à 12h 05 et à 15h 15 sortent en rang, sous la surveillance des enseignants.



## B. CONTACTS ENTRE L'ECOLE ET LES PARENTS

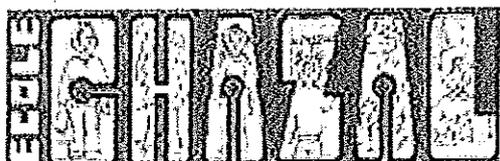
1. Les parents désireux de rencontrer la directrice, un(e) enseignant(e), un membre du personnel paramédical ou un éducateur, sont invités à prendre rendez-vous par téléphone ou par écrit.
2. Le journal de classe, les travaux et avis doivent être signés chaque jour ainsi que le bulletin.

## C. MATERIEL SCOLAIRE

1. Un colis «fournitures scolaires de base» est prévu par l'école ; une courte liste de matériel complémentaire sera fournie aux parents par le titulaire.
2. Le matériel de l'élève doit être marqué à son nom ; il doit être renouvelé en cas de perte ou d'usure.
3. Les objets n'ayant pas leur place à l'école peuvent être confisqués (GSM, consoles de jeux, mp3,... )
4. Les élèves sont tenus de couvrir, d'étiqueter et de maintenir en état leurs livres et leurs cahiers.
5. L'école se réserve le droit de réclamer aux parents les frais occasionnés en cas de détérioration ou de vol dont leur enfant sera responsable.

## D. TENUE GENERALE

- Une tenue propre et adaptée est exigée ; elle implique l'hygiène corporelle et la vérification régulière de la chevelure.
- Le port des lunettes en cour de récréation est à éviter. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur (en cas de perte ou de vol, l'école déclinera toute responsabilité).
- Un comportement irréprochable ainsi que le respect des personnes et des biens sont exigés non seulement dans le domaine scolaire, mais également sur le chemin de l'école et aux alentours de celle-ci.



## E. VIE PRATIQUE

1. La bibliothèque scolaire ouvrira ses portes dès que possible. Sa fréquentation est gratuite ; son droit d'inscription s'élève à 1,50 €.
2. Les ballons en cuir sont interdits.
3. Des boissons et collations diverses sont en vente durant les récréations au prix de 0,50 €.
4. En accord avec le « projet santé », l'école n'autorise pas les boissons gazeuses.

Les comportements inadéquats des élèves donnent lieu à des réprimandes, à des punitions, à des travaux d'utilité ou à un écartement temporaire de leur groupe. Toute sanction est donnée avec discernement.

## F. CONGES ET VACANCES SCOLAIRES : 2016-2017

Rentrée scolaire : le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016

Fête de la communauté française : le mardi 27 septembre 2016

Congé d'automne : du lundi 31 octobre au vendredi 4 novembre 2016

Armistice : le vendredi 11 novembre 2016

Vacances d'hiver : du lundi 26 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017

Congé de détente (Carnaval) : du lundi 27 février 2017 au vendredi 3 mars 2017

Vacances de printemps : du lundi 3 avril 2017 au vendredi 14 avril 2017

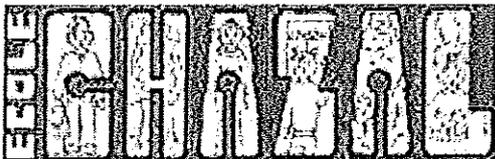
Lundi de Pâques : lundi 17 avril 2017

Fête du travail : lundi 1<sup>er</sup> mai 2017

Ascension : le jeudi 25 mai 2017

Pentecôte : le lundi 5 juin 2017

Les vacances d'été débuteront le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017.



## Règlement d'ordre destiné à l'élève

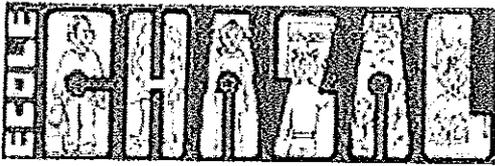
« FAIS A AUTRUI CE QUE TU VOUDRAIS QU'ON TE FASSE »

### A. Règlement générales du savoir-vivre

- J'arrive à l'heure.
- J'ai une tenue et une attitude correctes.
- Je possède tout mon matériel et le conserve en bon état.
- Je fais mes devoirs et j'apprends mes leçons.
- Je lève le doigt pour demander la parole.
- Je respecte le travail des autres.
- Je veille au maintien de la propreté des locaux et de l'environnement.
- Je jette mes déchets à la poubelle.
- Je reste poli en toutes circonstances.
- J'évite les comportements violents.
- Je respecte tous les adultes de l'école et je leur obéis.
- Je me range spontanément dès qu'il sonne.
- Je respecte le calme et le silence dans les locaux, les couloirs et les rangs.
- Je ne peux quitter l'école sans autorisation.

### B. En classe

- Je me lève quand un adulte entre en classe.
- Je ne mange pas et je ne bois pas en classe sans autorisation.
- Je m'occupe calmement lorsque j'ai terminé mon travail.



### C. Dans la cour de récréation

- Je bénéficie d'un très grand espace de jeu et je respecte consciencieusement ses limites.
- Je veille au maintien de la propreté des toilettes et ne joue pas à ces endroits.
- Je choisis des jeux qui respectent mes camarades, mon environnement et la nature.
- J'utilise des ballons qui ne sont dangereux ni pour les personnes, ni pour l'environnement.
- Je fais bon usage du bac à sable et de son contenu.
- Je n'utilise pas les marrons, les bâtons, ... comme armes ou projectiles.

### D. Dans les rangs

- Je reste rangé et conserve la place qui m'a été donnée ;
- Je me range avec un autre élève quand il s'agit des rangs de sortie.
- Je suis tenu d'emprunter le rang auquel je suis inscrit depuis le début de l'année ;  
Je ne peux en changer sans autorisation.
- Dès que j'ai quitté l'école, je ne puis y revenir. Je ne m'attarde pas et je rentre directement chez moi.
- J'ai une attitude correcte dans la rue et dans les transports en commun.

### E. A la garderie

- Je respecte les mêmes règles que celles établies pour la cour de récréation et la classe.
- Le réfectoire est un lieu de repas, qui exige le calme et peut autoriser les chuchotements.
- Je quitte calmement le réfectoire quand on m'y autorise : je veille à la propreté de ma place et je range ma chaise.

*Je m'engage à respecter le présent règlement ; je contribue ainsi à rendre ma vie et celle des autres plus agréable.*

*Si je ne respecte pas ce règlement, je m'expose à l'application de sanctions.*